

Tableau des actions sociales spécifiques

Au 1er janvier 2025

NATURE DE L'ACTION	MONTANTS ET CONDITIONS
Lunettes / lentilles de contact	325 € montant plafond lunettes agent 150 € pour chaque enfant à charge
Orthodontie	650 € montant plafond pour enfant à charge
Soins dentaires (y compris orthodontie adulte)	675 € par agent et 300€ par enfant à charge <25 ans
Prothèses auditives	650 € par agent et 300€ par enfant à charge < 25 ans
Prothèses orthopédiques	650 € par agent et 300€ par enfant à charge < 25 ans
Ostéopathie, acupuncture, hypnose	100 € montant plafond par agent
Aide à la naissance	330 € par enfant
Aide pour activité extra-scolaire annuelle	350 € par enfant
Aide au départ à la retraite	800 € pour la première année 50 € par année supplémentaire
Aide aux voyages pour famille résidant hors métropole (parents, enfants, conjoints)	350 €
Aide à la 1ère titularisation	300 €
Aide spécifique enfants étudiants	650 €
Aide pour la scolarisation des enfants en filières/études professionnelles	650 €
Aide pour activités extraprofessionnelles (activités culturelles, sportives et de loisirs)	400 €
Aide pour la cantine scolaire	285 €
Aide pour le deuil (agent, conjoint, enfants)	500 €
Arbre de Noel pour tous Bon d'achats pour les enfants et par agent	135 € par enfant 135 € pour l'agent sans enfant 70 € pour tous les agents